

Reproduction de documents

Conditions de reproduction de documents à usage privé

La reproduction de documents pour les étudiant.e.s, chercheurs.euses, enseignant.e.s, personnel de l'Université de Liège est gratuite.

Le service est alors assuré par le/la demandeur.se sous la vigilance de la responsable des collections.

Conditions de reproduction de documents à usage scientifique et culturel

La reproduction de documents dans le cadre de projets éditoriaux et curatoriaux à vocation scientifique et/ou culturelle est gratuite.

Pour une publication, deux exemplaires justificatifs sont demandés.

Numérisation partielle ou complète d'un ouvrage : sur demande

Conditions de reproduction de documents à usage commercial

Dans le cadre d'un usage commercial, des scans de documents peuvent être obtenus moyennant le paiement des frais de reproduction mentionnés ci-dessous :

- Numérisation d'un document original (plan, photographie...) : 15 €/doc
- Numérisation partielle ou complète d'un ouvrage : sur demande

Le service est assuré par la responsable des collections.

Le/la chercheur.se peut réaliser des reproductions photographiques avec son propre matériel. À noter qu'il n'est pas possible de photocopier les documents. Dans tous les cas, la mention « © GAR-Archives d'architecture » doit être ajoutée pour chaque image. Dans le cas de la publication d'un visuel sur un site Internet, cette mention doit être un lien cliquable vers <http://gar.archi/>